



# LA RÉGION GUADELOUPE



*La Région construit la Guadeloupe de demain*



# La Guadeloupe

Située à 6 706 km de Paris, entre l'Océan Atlantique et la Mer des Caraïbes, la Guadeloupe est une région monodépartementale, qui a un rôle géopolitique stratégique important dans la Caraïbe. Région européenne, elle fait partie des sept régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union.

La Guadeloupe, c'est :

- 32 communes dont Basse-Terre le chef-lieu, Pointe-à-Pitre la sous-préfecture, Abymes la plus peuplée et Baie-Mahault le poumon économique ;
- Une superficie de 1 705 km<sup>2</sup> ;
- Une population de 405 500 habitants (estimation au 1<sup>er</sup> janvier 2009) ;
- Une population active qui s'élève à 167 000 personnes en 2007 ;
- Une population ayant un emploi de 140 266 personnes en 2006 ;
- Un PIB de 7 342 millions d'euros en 2005 (+ 2,9% par rapport à 2004), soit 16 575 euros par habitant ;
- Des importations d'un montant de 2 310 M€ et des exportations (banane, sucre, rhum et melon) de 164 M€ en 2006. L'Union Européenne (la France hexagonale principalement) demeure à la fois le 1<sup>er</sup> fournisseur et le 1<sup>er</sup> client de la Guadeloupe. Dans la Caraïbe, les échanges s'établissent essentiellement avec la Martinique ;
- Près de 41 741 entreprises au 1<sup>er</sup> janvier 2003 (40.310 de moins de 10 salariés, 1.431 de 10 à 499 salariés) ;
- des infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires de qualité ;
- Plusieurs points forts : l'agriculture (sucre, rhum et banane), le tourisme, les services.



Hôtel de Région

## Edito



“ La Région Guadeloupe est la maison du peuple. ”

Par cette phrase prononcée le jour de ma prise de fonction, j'ai clairement voulu indiquer à l'ensemble des guadeloupéens que les bâtiments régionaux appartenaient à tous. L'institution doit être ouverte, au service et à l'écoute de la population.

Depuis l'installation de la nouvelle majorité, nous n'avons cessé de mettre en pratique ce principe. Toutes les actions engagées vont dans ce sens et notre souci prioritaire est d'accompagner nos concitoyens au quotidien. Les demandes sont chaque jour plus nombreuses et nous nous efforçons d'y répondre du mieux possible. Mais il est également vrai que la multiplicité de nos champs de compétences peut sembler encore obscure à certains de nos concitoyens.

L'objectif de cette brochure informative est donc de donner à chacun les clés qui lui permettront de mieux connaître les activités de la collectivité régionale. Elle répondra à vos questions et sera un guide pratique pour aider chaque guadeloupéen à trouver au sein de notre institution les ressources dont il a besoin.

Victorin Lurel,  
Président du Conseil Régional





Trimaran Région Guadeloupe – Route du Rhum 2006



# Sommaire

## 7 L'institution régionale

|                                                                      |    |
|----------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Le Conseil Régional .....                                         | 7  |
| a. A quoi sert le Conseil Régional ? .....                           | 7  |
| b. Comment fonctionne le Conseil Régional ? .....                    | 9  |
| c. Quels sont les moyens du Conseil Régional ? .....                 | 11 |
| d. Le personnel régional .....                                       | 11 |
| 2. Le Cabinet du Président .....                                     | 12 |
| 3. Le CESR et le CCEE .....                                          | 13 |
| e. Le Conseil Economique et Social Régional .....                    | 13 |
| f. Le Conseil de Culture, de l'Education et de l'Environnement ..... | 13 |

## 15 Les priorités de l'action régionale

|                                                                   |    |
|-------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Moderniser l'économie .....                                    | 15 |
| 2. Favoriser l'égalité des chances et la création d'emplois ..    | 16 |
| 3. Ouvrir la Guadeloupe sur le monde .....                        | 17 |
| 4. Le développement durable au quotidien .....                    | 17 |
| 5. Mieux coopérer avec la Caraïbe et s'ouvrir à l'international . | 18 |

## 21 Fiscalité et budget

|                                                              |    |
|--------------------------------------------------------------|----|
| 1. Le budget régional .....                                  | 21 |
| 2. Comment est financé le budget régional : les recettes ... | 21 |
| 3. Les dépenses .....                                        | 22 |

## 25 Agenda Régional

|                                         |    |
|-----------------------------------------|----|
| 1. Mémorial Acte .....                  | 25 |
| 2. Lycée HQE .....                      | 25 |
| 3. Cité de la connaissance .....        | 25 |
| 4. Les grands événements sportifs ..... | 26 |

## 29 La Région et ses partenaires

|                                                          |    |
|----------------------------------------------------------|----|
| 1. L'Europe .....                                        | 29 |
| 2. L'Etat .....                                          | 30 |
| 3. Le Centre Régional de Formation Professionnelle ..... | 31 |
| 4. Guadeloupe Expansion .....                            | 31 |
| 5. L'Ecole de la Deuxième Chance .....                   | 32 |
| 6. Le Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe .....    | 32 |
| 7. Routes de Guadeloupe .....                            | 34 |
| 8. L'Office du Carnaval de Guadeloupe .....              | 34 |

## 37 La Région et vous

|                                     |         |
|-------------------------------------|---------|
| Le guide des aides régionales ..... | 37 à 41 |
|-------------------------------------|---------|

## 42 Annuaire





Rond point de Wonche - Baie-Mahault



Hôtel de Région

## L'institution régionale

### 1. Le Conseil Régional

1982, les lois de décentralisation donnent naissance à la Région, qui, comme les communes, ou les départements, s'administre librement par un conseil élu.

#### a. A quoi sert le Conseil Régional ?

La Région exerce ses compétences dans de nombreux domaines de la vie quotidienne au plus proche des réalités de terrain. Elle intervient pour ce qui est de l'éducation et de la formation, de l'aménagement du territoire, du développement économique, de l'environnement, du sport et de la culture, de la promotion des nouvelles technologies et de l'innovation.

#### ➤ Education et formation

Les régions interviennent dans la formation initiale et continue des jeunes et des adultes, ainsi que dans la formation professionnelle et l'apprentissage.

Chaque année la Région Guadeloupe programme la construction, la rénovation et l'entretien des lycées. Elle soutient également leur fonctionnement et contribue à leur équipement.

La Région Guadeloupe assure la promotion des jeunes talents en accompagnant l'accès aux grandes écoles (littéraires, scientifiques et commerciales). Elle favorise leurs conditions d'hébergement grâce à un partenariat avec la Cité Universitaire Internationale de Paris.

La Région Guadeloupe et l'Université des Antilles et de la Guyane ont contractualisé un programme d'actions destinées à enrichir les équipements des campus guadeloupéens, à permettre l'ouverture de nouvelles formations et à améliorer les conditions de vie des étudiants.





Pont de la Gabarre

La Région Guadeloupe, avec le cofinancement du Fonds social européen (FSE), joue un rôle majeur dans la programmation de l'offre de formation, qu'elle s'adresse aux jeunes ou aux adultes, et qu'elle vise l'accès, le maintien ou le retour à l'emploi ; elle développe de même des programmes d'apprentissage.

#### ► L'aménagement du territoire

Les grandes orientations de l'aménagement du territoire sont fixées par le Schéma d'Aménagement Régional (SAR). Il s'agit d'un document de planification qui permet de dessiner l'avenir de la Guadeloupe pour les 15 années à venir. Le SAR complète et enrichit les schémas sectoriels existant que sont le schéma d'aménagement et de développement touristique, le schéma de développement du nautisme, etc. Il prévoit :

- Le développement équilibré entre zones rurales et zones urbaines ;
- Le désenclavement de l'archipel et l'amélioration des infrastructures portuaires et aéroportuaires ;
- La revitalisation des centres-villes et des centres bourgs.

L'une des priorités de la Région Guadeloupe est la solidarité avec les publics en difficulté (personnes âgées, handicapées, exclues...). L'amélioration de l'habitat et le soutien à la construction de logements sociaux sont les deux piliers de cette politique.

#### ► L'aide aux entreprises

Le développement économique est une des compétences historiques des régions. En cohérence avec les autres collectivités (départements, communes) la Région assure la bonne coordination du Schéma régional de développement économique.

Ce document est la base de la stratégie de la Région en matière économique. Les entreprises et les donneurs d'ordres peuvent s'y référer pour mener leur politique d'investissement et d'embauches.

#### ► Environnement, sport et culture

Les régions exercent leurs compétences en matière de préservation du patrimoine, de développement culturel, et de sport sur l'ensemble du territoire.

La nouvelle politique culturelle régionale s'appuie depuis 2004 sur la promotion et la valorisation des talents ainsi que la restauration et la valorisation du patrimoine archéologique et historique



Guadeloupéen. De nombreux événements illustrent cette nouvelle dynamique culturelle : Le Congrès des Ecrivains de la Caraïbe, le Festival des Musiques Caribéennes...

### b. Comment fonctionne le Conseil Régional ?

1 Président, 20 femmes et 19 hommes élus pour une durée de 6 ans

#### ► Qui décide ?

Le Conseil Régional (c'est-à-dire les 40 conseillers régionaux élus au suffrage universel direct pour 6 ans selon un scrutin de liste) se réunit en **Assemblée plénière** au moins une fois par trimestre. Il s'agit d'une séance publique. L'ordre du jour est arrêté par le Président du Conseil Régional. Ses décisions sont formalisées par des délibérations.

Elles sont prises à la majorité des suffrages exprimés. La Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) a confirmé le droit pour tout citoyen d'obtenir communication d'une délibération de conseil municipal, général ou régional, ainsi que des PV de séance et des documents annexés.\*

#### ► Qui participe à la préparation des décisions ?

Aux côtés du Conseil Régional siègent le Conseil Economique et Social Régional et le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement. Ce sont des organes consultatifs qui émettent des avis et des rapports.

Un Conseil des îles est également présent. Constitué d'élus de l'archipel, il a pour vocation d'en défendre les intérêts.

Le Conseil Régional délègue également certaines de ses compétences et ses décisions à la Commission permanente où les membres sont élus à la proportionnelle des groupes politiques composant le Conseil Régional. Cette commission d'élus siège en formation réduite.

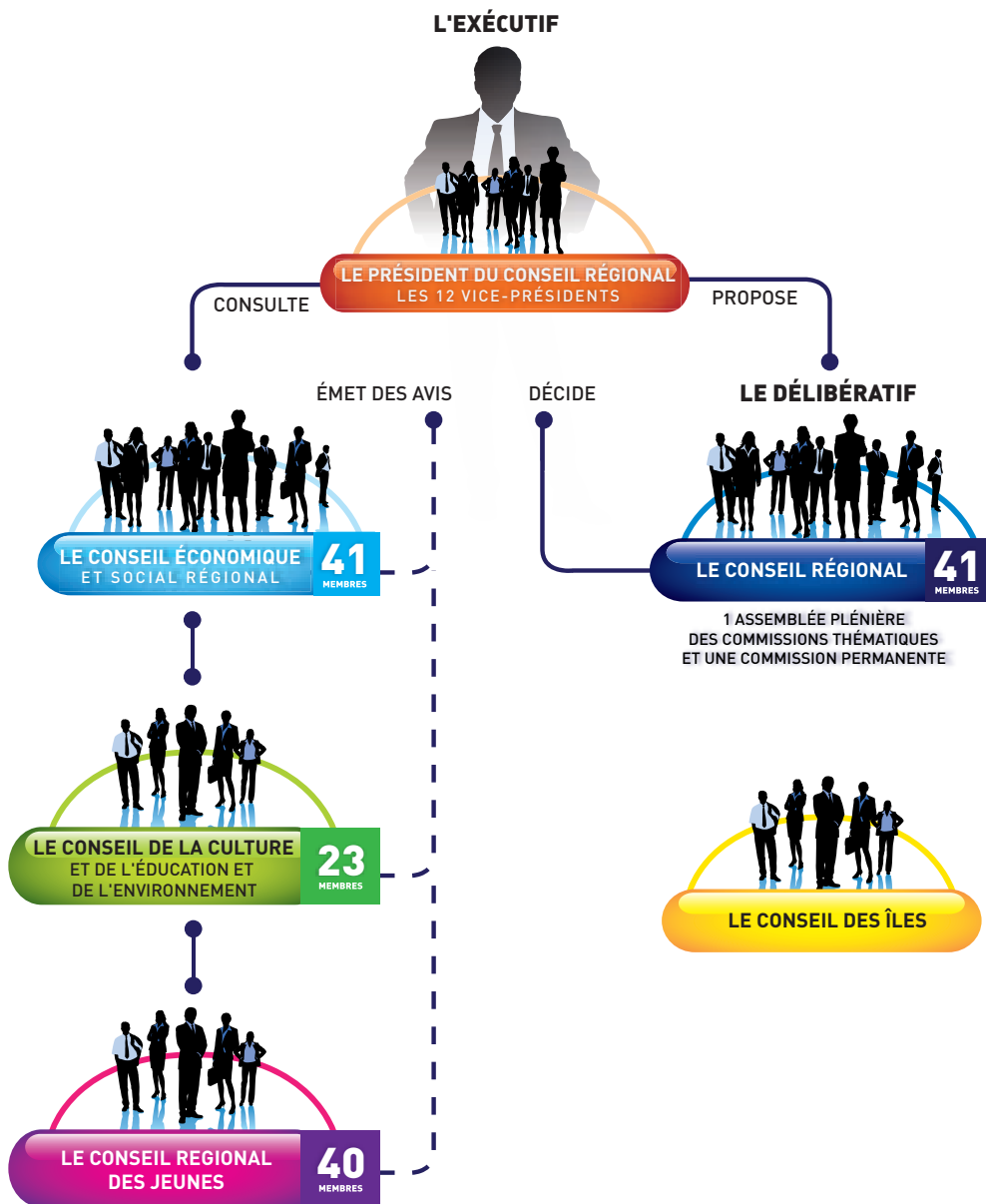
#### ► Que fait la commission permanente ?

Le Conseil Régional peut déléguer une partie de ses attributions à la Commission permanente à l'exception de celles relatives au vote du budget, à l'approbation du compte administratif et à l'engagement des dépenses obligatoires. Composée du Président, de 12 Vice-présidents et de 10

\* Ces documents sont disponibles sur le site Internet du Conseil Régional [www.cr-guadeloupe.fr](http://www.cr-guadeloupe.fr)



Airbus A380



membres élus, la Commission permanente décide ainsi généralement de l'attribution des financements et suit les affaires courantes sous l'autorité du Président.

### ► Que font les commissions thématiques ?

Le Conseil Régional compte 12 commissions thématiques auxquelles s'ajoutent des commissions ad hoc qui s'occupent de dossiers très spécifiques (exemple de l'eau) ainsi que la commission des appels d'offres.

Consultées par le Président avant que les rapports ne soient soumis au vote des conseillers régionaux, les commissions émettent des observations et formulent des propositions dans les domaines d'intervention de la Région.

### c. Quels sont les moyens du Conseil Régional ?

Les recettes du Conseil Régional proviennent pour l'essentiel des crédits de l'Etat et de ses ressources fiscales propres (part régionale des impôts locaux). Son budget, voté au début de chaque année civile, détermine le niveau des dépenses dans chacun de ses domaines de compétence.

### d. Le personnel régional

L'administration régionale met en oeuvre la politique définie par l'assemblée régionale.

### 12 commissions thématiques

- La commission des affaires budgétaires et du patrimoine
- La commission des travaux et des équipements
- La commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- La commission de la formation professionnelle et de l'insertion
- La commission des affaires juridiques, communautaires et relations extérieures
- La commission du tourisme, de l'environnement et du développement durable
- La commission du plan, de l'aménagement du territoire, du transport et des technologies de l'information et de la communication
- La commission du développement économique et de l'emploi
- La commission de la santé, du logement et de la solidarité
- La commission du développement rural, de l'agriculture, de la pêche et des affaires maritimes
- La commission de la jeunesse, des sports et des loisirs
- La commission des affaires culturelles

### 4 commissions ad hoc

- La commission chargée de l'octroi de mer
- La commission maîtrise de l'énergie
- La commission de la conférence des Régions Périphériques et Maritimes et de l'Assemblée des Régions d'Europe (CRPM-ARE)
- La commission sur l'eau





Volcan de la Soufrière



Les services du Conseil Régional sont chargés de préparer les dossiers en amont des débats, puis d'appliquer les décisions des élus.

La collectivité régionale de la Guadeloupe compte plus de **1100 collaborateurs**. Sous la responsabilité du Directeur Général des Services, **4 sous-directions** se partagent des domaines d'activité déterminée :

- Affaires administratives et financières,
- Infrastructure, cadre de vie et aménagement du territoire,
- Emploi et développement humain,
- Développement économique

Chaque direction a à sa tête un **directeur général adjoint** qui a sous ses ordres des **directeurs de service** et des **chefs de service**.

#### La Conférence des exécutifs

Initiée en août 2004 par Victorin Lurel, la **Conférence des exécutifs** réunit le Préfet de Région, les exécutifs régional et départemental en compagnie de leurs services pour améliorer les conditions d'exécution et de mise en œuvre des politiques dans lesquelles les compétences sont partagées. Ces conférences au lieu de façon tournante.

## 2. Le Cabinet du Président

Composé de membres choisis par l'exécutif régional, il est animé par **un directeur et deux directeurs adjoints** dont l'un chargé plus particulièrement de l'antenne de Paris.

Le cabinet du Président dispose en outre d'un directeur de la communication et de chargés de missions dans les principaux domaines de compétence de la Région Guadeloupe.

Il relaye auprès des élus les orientations et décisions de l'exécutif, coordonne les relations avec les élus, administrations et partenaires de la Région, assure le suivi du plan de formation des élus et organise les manifestations locales et extérieures.

De même, il assiste, conseille et accompagne les élus dans leur mission de représentation et d'animation des commissions thématiques.

Le Cabinet du Président, gère les secours exceptionnels en cas de catastrophes naturelles ou autres et la coordination en lien avec les administrations de l'Etat ; il participe aux travaux du plan ORSEC.

## 3. Le CESR et le CCEE

### e. Le Conseil Economique et Social Régional

Composé de représentants de la vie économique, sociale et culturelle, le **Conseil Economique et Social Régional** (CESR) concourt par ses avis, ses études, ses rapports aux orientations de la politique régionale. Il intervient sur les questions liées à la planification, à l'évaluation, au budget, et à toutes les questions d'ordre économique et social.

Par ailleurs, le CESR peut se saisir lui-même de tout sujet intéressant la région. Cette faculté d'auto-saisine ouvre un champ important d'études dans des domaines porteurs d'avenir pour la Région. Les propositions formulées sont soumises au Conseil Régional.

Le CESR est composé de 41 membres, répartis en quatre collèges.

### f. Le Conseil de Culture, de l'Education et de l'Environnement

À l'initiative du Président du Conseil Régional, le **Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement** peut être saisi de demandes d'avis sur tous projets à caractère économique, social et culturel, ainsi que tous les projets relatifs à l'éducation.

Les 25 élus qui composent le CCEE, assemblée spécifique aux régions d'outre-mer, peuvent s'auto-saisir et émettre des avis sur l'ensemble des questions entrant dans les compétences de la Région.

#### Le CRJ

Créé sous l'égide du Conseil Régional, le Conseil Régional des Jeunes est un espace de débats, de réflexion, de propositions, de décisions et d'action. Il est composé de 40 conseillers régionaux (20 garçons et 20 filles) élus pour 2 ans et venant de tout l'archipel. Le CRJ permet aux jeunes de mieux faire connaître leurs besoins et leurs attentes et d'être des porte-parole de l'ensemble de la jeunesse guadeloupéenne.

Il leur permet aussi de mieux connaître l'institution régionale en les associant aux décisions qui les concernent.

Le CRJ dispose d'un budget propre de 100.000 euros pour réaliser des études, actions et programme en faveur de la jeunesse.







Ferme éolienne en Grande-Terre



## Les priorités de l'action régionale

- Moderniser l'économie
- Favoriser l'égalité des chances
- Ouvrir la Guadeloupe sur le monde
- Œuvrer pour un développement durable
- Développer la coopération avec la Caraïbe

### 1. Moderniser l'économie

Accompagner les porteurs de projets, attirer les investisseurs, moderniser la pêche, les filières canne et banane, diversifier notre agriculture, rénover le parc d'hébergement touristique, promouvoir l'innovation et le développement des nouvelles technologies, autant de clés du développement économique.

La Région répond à ces enjeux et se dote d'outils performants de planification, de coordination et d'intervention.

Ainsi conformément au Schéma Régional de Développement économique, la Région a créé en 2007 l'Agence Régionale de développement économique (Guadeloupe Expansion).

Elle a également signé en 2007 une convention de partenariat avec OSEO Anvar et s'engage à créer un fonds de 400 000 euros destinés à financer les projets d'innovation en Guadeloupe, et le recrutement de cadres dans la recherche et le développement.





Pont de l'Alliance

## 2. Favoriser l'égalité des chances et la création d'emplois

La Région pose les jalons d'une réelle égalité des chances de la petite enfance, aux apprentis, lycéens ou étudiants sans oublier les demandeurs d'emploi ou les actifs dans leur démarche de validation des acquis de l'expérience. Cette politique se traduit notamment par l'amélioration des conditions de vie des Guadeloupéens, la modernisation des équipements de crèche et des écoles maternelles, par la création de l'Ecole de la deuxième chance, la gratuité des manuels scolaires dans les lycées, l'octroi de bourses d'étude ou encore d'un ordinateur portable pour les élèves des classes préparatoires.

Les **emplois-tremplins** eux font partie de dispositifs destinés à favoriser l'embauche de personnes sans emploi ou en situation précaire grâce à une aide d'un montant de 12.000 euros sur 3 ans aux associations ou aux entreprises qui s'engagent à recruter en CDI un demandeur d'emploi.

Du 13 juillet 2006 au 31 décembre 2008, la collectivité régionale a investi 6.996.000 euros et pas moins de 640 emplois ont ainsi été créés dépassant l'objectif de 500 emplois initialement fixé.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique d'insertion, le conseil régional a signé une convention de partenariat avec l'ANPE (Pôle emploi) permettant le cumul « emplois tremplins » et **contrats d'accès à l'emploi (CAE) DOM** pour l'emploi des personnes dites « placées sous main de justice ».

2007 a vu la création du Centre Régional de Formation Professionnelle (CRPF), outil venu compléter le panel de formations offert aux demandeurs d'emploi. De plus, afin de répondre à la demande, la Région assure le financement des formations sanitaires et sociales.

Est programmé pour 2010 la création de la Cité de la Connaissance sur la commune de Saint-Claude. Elle devrait accueillir une Université des métiers, un campus des formations sanitaires et sociales, une résidence étudiante et le Pôle Régional des arts du spectacle.

### Le dispositif « Gwadeloup an nou bèl », une dimension sociale et environnementale

Créés en 2006, les chantiers d'insertion « Gwadeloup an nou bèl » sont l'une des actions menées par la Région Guadeloupe afin de favoriser l'accès à l'emploi des personnes au chômage ou en situation précaire tout en oeuvrant pour la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel de la Guadeloupe.

S'appuyant sur l'expertise développée par l'Agence Départementale d'Insertion (ADI) et les associations d'insertion intervenant dans l'amélioration du cadre de vie, ces chantiers sont chargés de l'entretien et de l'embellissement des espaces relevant du domaine public. La Région Guadeloupe prend en charge l'ensemble des frais d'investissement et de gestion, y compris du personnel nécessaire à l'accomplissement des chantiers. 426 agents en contrat aidé ont ainsi été recrutés.

## 3. Ouvrir la Guadeloupe sur le monde

Un objectif : le haut débit pour tous afin de réduire la fracture numérique et baisser les factures téléphoniques !

Une stratégie : installer un câble à haut débit pour combler le déficit de dessertes externes de l'île en bande passante, faciliter l'accès de tous par le numérique à l'économie du savoir et de la connaissance, échanger mieux et plus efficacement avec la Caraïbe.

Cofinancer les projets des opérateurs privés tant dans le dégroupage (vous pourrez surfer sur le net, téléphoner et recevoir des programmes télé) que dans la télévision numérique.

Ouvrir la Guadeloupe sur le monde c'est aussi soutenir les projets innovants, favoriser la mobilité des étudiants et de tout Guadeloupéen désirant se former, doter les lycées de laboratoires de langues ou encore les équiper de réseaux câblés.

C'est également la recherche de solutions adaptées en matière de transport maritime et aérien (bourse de cabotage, centrale de réservations pour les compagnies aériennes et maritimes) permettant d'ouvrir la Guadeloupe sur la Caraïbe et ainsi mieux tirer profit de l'ouverture des marchés des pays voisins, comme le prévoit l'Accord de Partenariat Economique (APE) Union européenne/CARIFORUM.

## 4. Le développement durable au quotidien

La révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) doit permettre de rééquilibrer l'offre en équipement et favoriser l'attractivité des territoires.

La Région contribue également aux côtés des collectivités compétentes à la résolution du problème des déchets, à l'amélioration de l'offre de transports publics, à la modernisation du réseau routier ainsi qu'au soutien aux modes alternatifs de transports ou encore à la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Elle soutient la recherche de traitements des sols pollués par le chlordécone.

Et surtout la Région vise l'indépendance énergétique à l'horizon 2030.







## 5. Mieux coopérer avec la Caraïbe et s'ouvrir à l'international

Intégrée à l'Europe, la Guadeloupe doit renforcer son insertion régionale en établissant avec les pays et territoires de la Caraïbe, des communautés de vues, d'actions et de projets, non pas dans le cadre de l'aide au développement qu'elle pourrait apporter aux autres, mais dans celui d'un rapport gagnant/gagnant qui procure des bénéfices à toutes les parties qui coopèrent. Pour construire cette insertion régionale, la région Guadeloupe bénéficie des fonds européens à travers le programme INTERREG Espace Caraïbe (47,8 millions d'euros pour la période 2007-2013) dont elle assure la gestion et qui lui permettent de développer des projets concrets.

Parmi ces projets, on peut citer celui du développement de la géothermie à la Dominique pour alimenter la Guadeloupe et la Martinique, la plateforme d'intervention régionale Amérique Caraïbe qui renferme des moyens d'intervention de première urgence, localisés en Guadeloupe pouvant être déployés immédiatement suite à une catastrophe naturelle majeure.

Dans le cadre de sa politique d'ouverture à l'international, la région Guadeloupe participe aux travaux des organisations régionales de coopération en particulier ceux de l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC) ou elle a eu à assurer la présidence du comité catastrophes naturelles durant deux années consécutives, la fonction de rapporteur, président puis vice-président du comité spécial commerce et relations extérieures (2006, 2008, 2009). La région participe également aux travaux du conseil pour le développement humanitaire et social de la CARICOM.

### La Guadeloupe Terre d'images

Le fonds d'aide à la création et à la production a pour mission d'accompagner les porteurs de projets et de favoriser la mise en relation et les partenariats entre acteurs de la chaîne du film. Le dispositif compte un comité de lecture, un bureau d'accueil des tournages et une série d'aides aux auteurs, réalisateurs et producteurs.

« Depuis l'instauration du fonds d'aide, vingt-six projets de films documentaires ont pu bénéficier d'un soutien de la région, pour un montant global de 671 900 euros.

[...] Créer et produire des films à partir de la Guadeloupe est un des besoins exprimés par les cinéastes guadeloupéens, qui veulent pouvoir traiter de sujets ou de thématiques en lien avec notre bassin culturel. Cette nécessité rencontre la volonté de la Région qui inscrit une partie de son action culturelle dans la conservation et la valorisation du patrimoine. »

**Fely Kacy Bambuck**



Tournage de la série "La baie des flamboyants" - Novembre 2008





Exploitation de bananes



## Fiscalité et budget

### 1. Le budget régional

Le lancement de la procédure budgétaire est marqué par le **débat d'orientation budgétaire (OB)**. Le **budget primitif (BP)** est ensuite voté après avis des conseils consultatifs. Des modifications peuvent être apportées au BP par le biais d'un **budget supplémentaire (BS)** ou, le cas échéant de **décisions budgétaires modificatives (DM)**. En fin d'exercice, l'arrêté des comptes est constaté lors de l'adoption du **compte administratif (CA)** par l'assemblée délibérante. Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi par le comptable public.

Comme pour toute collectivité locale, l'ordonnateur (la collectivité, représentée par les élus) exécute le budget, en donnant l'ordre au comptable d'encaisser les recettes et les dépenses. Le comptable (Payeur régional - Trésor Public) enregistre l'ordre dans sa propre comptabilité, vérifie qu'il est réalisable, et procède au décaissement ou à l'encaissement.

La règle d'or du fonctionnement des collectivités est celle de la séparation entre l'ordonnateur (l'exécutif) et le comptable agent d'Etat (le payeur régional).

### 2. Comment est financé le budget régional : les recettes

Pour financer ses dépenses, la Région dispose principalement de ressources fiscales (61,93% des recettes hors emprunt), de dotations versées par l'Etat (38,07%). Elle complète ces financements par l'emprunt, qui permet d'équilibrer le budget.

L'endettement s'établit à 430 € par habitant, alors qu'il était de 520 € en 2007 et de 737 € par habitant en 2004.





Aéroport International Pôle Caraïbe

La fiscalité régionale est principalement constituée de la **taxe professionnelle** et les **taxes foncières** qui constituent la **fiscalité locale directe**.

Pour ce qui est de la **fiscalité indirecte**, elle compte les **taxes sur les carburants**, l'**octroi de mer**, la **taxe sur les cartes grises**...

En 2008, la Région Guadeloupe a renoncé à la collecte de deux taxes : la taxe sur le foncier non bâti et sur les permis de conduire.

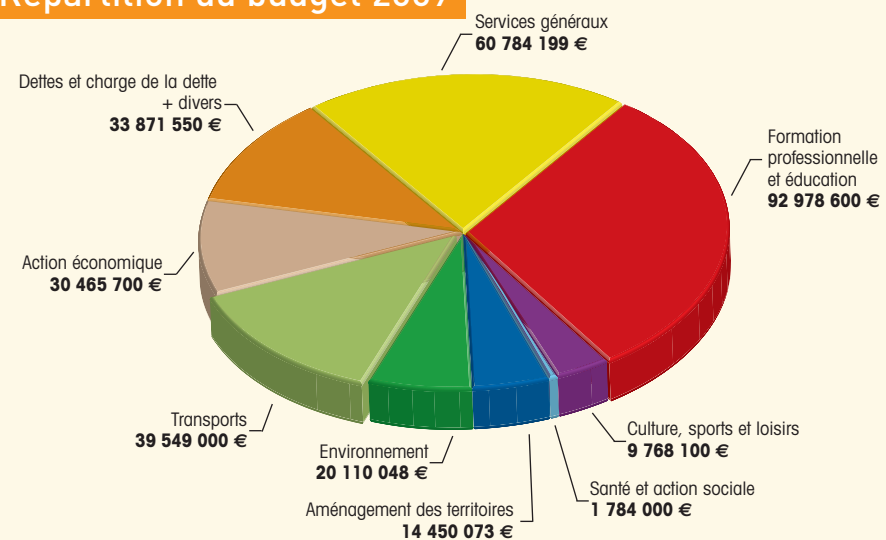
### 3. Les dépenses

Le budget de la région est réalisé selon les règles de la **nomenclature M71** qui permet de voter les crédits par nature ou par fonction. La Région Guadeloupe a opté pour un vote par fonction. Neuf fonctions ont été retenues : services généraux ; formation professionnelle et apprentissage ; enseignement ; culture, sports et loisirs ; santé et actions sociales ; aménagement du territoire ; environnement ; transports ; action économique ; avec une fonction en réserve.

Deux postes principaux constituent les dépenses régionales :

- Les **dépenses d'investissement** direct (lycées, routes, etc...), indirect (subventions) et le remboursement de la dette en capital ;
- Les **dépenses de fonctionnement** soit les transferts versés (participations, subventions, etc...), les dépenses en personnel, les charges à caractère général, les frais financiers, ...

#### Répartition du budget 2009



Zone de cabotage du Port Autonome de Guadeloupe





Vue aérienne du projet Mémorial Acte



## Agenda Régional

### 1. Mémorial ACTe

Le 27 Mai 2008 a été posée, sur le site de l'ancienne usine de Darbousier à Pointe-à-Pitre la 1<sup>ère</sup> pierre du **Mémorial ACTe**, le **centre caribéen d'expressions et de mémoire de la traite et de l'esclavage**.

Ce projet exprime la volonté de la collectivité de matérialiser la mémoire collective à travers un espace consacré à la commémoration, au recueillement, à la transmission et à la recherche.

### 2. Lycée HQE

Voir encadré.

### 3. Cité de la connaissance

Cette cité comprendra des **unités dédiées à la formation initiale et à la formation continue** dans de nombreux domaines, en particulier un **campus sanitaire et social**, mais aussi l'antenne basse-terrienne de l'Ecole régionale de la deuxième chance. Le site accueillera également le **siège basse-terrien de la Chambre des métiers et de l'artisanat** et son « **Université des métiers** » qui comportera un centre de formation pour apprentis (CFA), un pôle régional des arts et des spectacles, ainsi qu'une résidence étudiante.





Lycée HQE de Port-Louis

#### 4. Les grands événements sportifs

Région Guadeloupe, Terre de sports !

Chaque année la Région accompagne et finance les grands événements sportifs de la Guadeloupe, notamment :

- Le **Tour Cycliste International de Guadeloupe** organisé par le Comité Régional de Cyclisme de Guadeloupe
- Le **Tour de Canots à Voile Traditionnelle** organisé par le Comité Guadeloupéen de Voile Traditionnelle
- Le **Meeting d'athlétisme** organisé chaque année rassemble tous les athlètes de la Caraïbe et de l'Outremer.

En 2008, la Région Guadeloupe a organisé les Jeux des Iles et accueillie 2.000 jeunes du monde entier.

Tous les 4 ans, la Région porte une attention particulière à l'organisation et à l'accueil de la plus mythique des transatlantiques en solitaire : La Route du Rhum. C'est en effet, une vitrine mondiale pour la Région Guadeloupe.

Le Trophée BPE – Belle-Ile en Mer / Marie-Galante, transatlantique initiée en 2006, s'inscrit aussi dans le développement d'une filière touristiquement porteuse.

#### Lycée HQE

Le lycée HQE (Haute Qualité Environnementale) de Port-Louis reflète la volonté de la région de s'engager résolument pour le développement durable de la Guadeloupe. C'est le fer de lance des nouvelles constructions que la Région souhaite désormais réaliser.

Le Lycée HQE a été conçu pour sa bonne intégration dans le paysage et sa quasi-autonomie en électricité et en eau. Une grande partie de la toiture sera équipée en panneaux solaires et de membranes photovoltaïques pour la production d'électricité. La climatisation sera limitée et le bâtiment profitera au mieux des alizés.

Les eaux de pluies seront recyclées pour les eaux de toilettes ; seule l'eau potable pour la consommation sera prélevée sur le réseau communal.

Le lycée de Port-Louis est un établissement polyvalent qui accueillera des filières générales classiques, mais aussi des filières d'enseignement axées sur les carrières sanitaires et sociales, les soins de la personne (coiffure, esthétique, cosmétique) et le transport. D'un effectif attendu de 1.254 élèves, ce lycée sera implanté sur un terrain d'une superficie d'environ 63.000 m<sup>2</sup>.

Coût du projet : 45M €



Club Région Guadeloupe – Août 2008





Espace régional du Raizet – Abymes



## La Région et ses partenaires

### 1. L'Europe

Dès sa création, la Communauté européenne s'est donnée pour mission de lutter contre les disparités régionales afin de « réduire les écarts entre les niveaux de développement des diverses régions et le retard des régions moins favorisées » (Traité de Maastricht 1992) par une politique de « Cohésion économique et sociale ».

Pour cela, elle intervient dans le développement économique, social et culturel de la Guadeloupe à travers les fonds structurels attribués depuis plus de 20 ans à notre département. Les programmes (DOCUP) qui ont précédés la période de programmation actuelle 2007-2013 ont poursuivi comme objectif prioritaire de combler le retard de la Guadeloupe (région la plus pauvre dans l'Europe des 15 Etats-membres) en soutenant prioritairement la mise à niveau des infrastructures (routes, ports, aéroports, constructions scolaires et universitaires, remise à niveau des hôpitaux et cliniques...)

Les programmes 2007-2013 de la Guadeloupe poursuivent quant à eux les objectifs de Lisbonne, c'est-à-dire aider à faire de l'Europe l'économie la plus compétitive au monde d'ici 2010.

Les fonds structurels, auxquels s'ajoutent les cofinancements publics et privés nationaux (Etat, Région, Département, autres publics et privés) sont destinés à soutenir les projets dans de nombreux secteurs : formation, appui aux secteurs productifs (industrie, artisanat, tourisme, technologies, ingénierie financière), aménagement du territoire, environnement. Comme nouveauté, ces fonds viennent compenser les surcoûts liés à l'éloignement géographique de l'Europe (aide au fret, au transport de déchets dangereux..., soit 60,5 millions d'euros de FEDER)

Pour la période 2007-2013, la Région Guadeloupe gère directement l'ensemble des fonds européens consacrés aux entreprises (155 millions d'euros) et une partie du fonds social européen qui sous-tend la formation professionnelle (58,9 millions d'euros).





Câble haut débit Guadeloupe numérique



Les **programmes opérationnels (PO)** qui remplacent le DOCUP sont au nombre de quatre pour la période 2007-2013 :

- Le **PO FEDER** qui soutient le développement des secteurs productifs, la recherche, l'innovation, l'environnement et l'aide au fret (FEDER : 512, 5 millions d'euros ; région 85,3 millions d'euros) ;
- Le **PO FSE** qui soutient l'emploi, la formation professionnelle et l'inclusion sociale (FSE 173,6 millions d'euros ; région 10,4 millions d'euros) ;
- Le **PO FEADER** qui soutient le développement rural et l'agriculture (FEADER 138 millions d'euros ; région 34,2 millions d'euros) ;
- Le **PO FEP** qui soutient le développement de la pêche et de l'aquaculture (FEP 5,2 millions d'euros ; région 480 000 euros).

Par ailleurs, la Région Guadeloupe assure la fonction d'autorité de gestion du programme de coopération territoriale européenne INTERREG Caraïbe qui permet le financement de projets de coopération entre les acteurs des 28 pays de la grande Caraïbe. Les partenaires européens de ce programme sont les régions de Guyane et de Martinique, ainsi que les collectivités d'Outre-mer de Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Ce programme est doté d'une enveloppe totale de 63,8 millions d'Euros et couvre la période 2007-2013.

Il vise entre autres :

- à soutenir la croissance et l'emploi par l'innovation et l'économie de la connaissance, à renforcer l'attractivité de la Caraïbe par le désenclavement et la connectivité des territoires,
- à valoriser et protéger le capital environnemental,
- à stimuler le rapprochement des populations, le développement de services communs.

## 2. L'Etat

L'Etat reste l'un des partenaires privilégiés des régions. Il intervient par l'intermédiaire de son représentant, le Préfet de Région dans le respect de la légalité. La collaboration s'inscrit notamment dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région. Il définit des objectifs communs de développement et indique les moyens financiers nécessaires à leur mise en œuvre.

## 3. Le Centre Régional de Formation Professionnelle

Créé en juin 2008, le **CRFP** a pour vocation de proposer des formations qui étaient jusque-là dispensées par l'AFPA.

Le CRFP est implanté sur trois sites : Petit-Bourg, Saint-Claude et Basse-Terre, dans les anciens locaux de l'AFPA Guadeloupe sauvegardés par la collectivité régionale et qui font l'objet d'un important programme de restructuration.

A terme, le CRFP proposera des formations dans des secteurs multiples : bâtiment, industrie, mécanique, tertiaire administratif, service de proximité, tourisme, hôtellerie restauration, horticulture



## 4. Guadeloupe Expansion

Cette entité, située à Jarry et mise en place en 2007 suite aux travaux d'élaboration du SRDE, assure une meilleure coordination des actions menées dans le domaine économique, optimise la politique économique régionale tout en mettant en œuvre des mesures de suivi, de contrôle et d'évaluation.

Les missions de l'Agence Régionale de Développement Economique, Guadeloupe Expansion :

- Instruire les dossiers de demande d'aides publiques gérées par la Région Guadeloupe ;
- Porter une assistance technique aux entrepreneurs (études de marché, aide à l'implantation, recherche de partenaires, etc...) ;
- Gérer la plate-forme de commerce électronique initiée par la Région Guadeloupe
- Accompagner des entreprises locales à l'export ;
- Prospector des d'investisseurs extérieurs en vue d'implanter de nouvelles activités en Guadeloupe ;
- Mettre en œuvre des actions collectives (développement des filières, innovation, promotion de l'entreprenariat,...) ;
- Appuyer les collectivités locales dans leur politique d'animation économique.







Plantation de Canne à Sucre

## 5. L'Ecole de la Deuxième Chance

Installée à Jarry, au cœur du poumon économique de la Guadeloupe, l'Ecole Régionale de la 2<sup>ème</sup> Chance est une véritable opportunité d'offrir une seconde chance aux exclus du système scolaire en s'adressant aux jeunes de 18 à 30 ans sortis prématurément du cursus scolaire depuis au moins deux ans, sans diplôme ou sans qualification et qui ne peuvent, du fait de leur faible niveau, accéder aux filières de formations traditionnelles.

L'École Régionale de la Deuxième Chance Guadeloupe entend favoriser l'insertion professionnelle des jeunes adultes les plus exposés aux situations de chômage et d'exclusion.

Elle est en prise directe avec le tissu local des entreprises, à l'écoute de leurs attentes et de leurs besoins. L'accent est donc mis sur un partenariat actif avec les entreprises de la place, avec lesquelles, l'institution fonctionne en réseau.



## 6. Le Comité du Tourisme des Îles de Guadeloupe

Le **Comité du Tourisme des Îles de Guadeloupe** a remplacé en décembre 2003 l'Office du Tourisme de Guadeloupe. Il est l'expression de la volonté des collectivités régionales et départementales d'impulser une nouvelle dynamique au tourisme en Guadeloupe.

Ses deux pôles, « Guadeloupe Bonjour » et « Guadeloupe Tourisme » jouent parfaitement leur rôle au sein des différentes structures.

### Le Pôle Guadeloupe Tourisme :

Le pôle Tourisme élabore la stratégie de promotion et de marketing sur les marchés extérieurs .

### Le Pôle Guadeloupe Bonjour :

Le pôle Bonjour a pour mission de favoriser et de promouvoir l'accueil de qualité dans les Îles de Guadeloupe dans les lieux d'accueil, à travers le réseau des Offices du Tourisme et Syndicats d'Initiative.

### Le réseau routier de Guadeloupe

#### Des kilomètres de routes

Le réseau routier, dont Routes de Guadeloupe a la charge, est constitué de :

- 400 kilomètres de routes nationales dont 300 ponts\*
- 600 kilomètres de routes départementales dont 200 ponts\*
- Plus de 40 carrefours giratoires.

\* ponts supérieurs à 2 mètres de long







## 7. Routes de Guadeloupe

Par la loi du 13 août 2004, l'Etat a transféré aux collectivités territoriales Région et Département, ses compétences routières. La Région Guadeloupe et le Département ont opté pour une mutualisation des moyens pour la gestion des routes de Guadeloupe et ont créé en novembre 2007, un Syndicat mixte de gestion tout simplement appelé « Routes de Guadeloupe ».

La Présidence de ce syndicat est attribuée en alternance au Président du Conseil Régional ou du Conseil Général, pour une durée de trois ans.

Victorin LUREL, Président du Conseil Régional, assure la 1<sup>ère</sup> présidence de ce syndicat.

Routes de Guadeloupe gère le réseau des routes nationales et départementales à travers 3 pôles : aménagement, administratif et financier, gestion et exploitation.

On distingue la gestion du domaine qui concerne l'entretien et la re-configuration des routes et la gestion des sinistres pour lequel Routes de Guadeloupe est chargée de remettre en état le matériel endommagé.

Ce ne sont pas moins de 250 employés (cadres, techniciens et agents) qui chaque jour travaillent pour le confort et la sécurité des usagers de sur les routes de Guadeloupe.

## 8. L'Office du Carnaval de Guadeloupe

Le Carnaval est la partie visible de l'iceberg que représente le patrimoine culturel Guadeloupéen. C'est la vitrine haute en couleur et en musique d'une Guadeloupe fière de ses traditions et de ses différentes composantes ethniques.

La Région Guadeloupe a voulu accompagner la valorisation de ce carnaval guadeloupéen en créant, le 10 septembre 2008, l'Office du Carnaval de Guadeloupe.

Cette instance qui fédère toutes les entités organisatrices de l'île travaille, bien au-delà de la simple organisation des festivités carnavalesques, à impulser une véritable politique d'actions culturelles, touristiques, économiques, d'insertion et de formation professionnelle et surtout de promotion autour de ce temps fort de liesse populaire.







La Kassaverie

# La Région et vous

La Région met à la disposition des entreprises, des collectivités locales, des associations, des personnes physiques,... de nombreuses aides principalement dans ses domaines de compétences. Chacun peut ici prétendre à ces aides dès lors qu'il répond aux conditions d'attribution.

## Le guide des aides régionales :

A chaque compétence de la Région correspond **des aides dans des domaines d'interventions spécifiques**, ceci afin d'être à même de répondre aux mieux aux besoins de chacun.

La Région Guadeloupe c'est :

### 35 aides aux entreprises

1. Structures d'accueil
2. Ingénierie financière
3. Soutien au commerce et à l'artisanat
4. Soutien aux actions collectives
5. Aides à la modernisation et à l'investissement







- 6. Exonération des taxes de carburant
- 7. Investissement immatériel
- 8. Aides à la création d'entreprises et d'emplois

#### 58 aides à l'éducation et formation pour tous

- 1. Equipement de formation initiale
- 2. Equipement de formation professionnelle
- 3. Enseignement supérieur
- 4. Accès des femmes au marché du travail
- 5. Formation dans le secteur de la culture
- 6. Enseignement secondaire
- 7. Formations dans le secteur agricole et de la pêche
- 8. Insertion et accompagnement
- 9. Aides aux étudiants
- 10. Formation tout au long de la vie

#### 78 aides pour le secteur de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture

- 1. Action collective et de promotion des produits
- 2. Aides à la gestion des exploitations
- 3. Aide à l'exploitation
- 4. Irrigation
- 5. Filières traditionnelles et diversification



- 6. Industries et ateliers agroalimentaires
- 7. Aquaculture
- 8. Pêche

#### 23 aides au secteur de l'environnement

- 1. Préservation du patrimoine naturel et bâti
- 2. Traitement des déchets
- 3. Gestion de l'eau
- 4. Energie
- 5. Prévention des catastrophes et organisation des secours
- 6. Sensibilisation et éducation à l'environnement

#### 13 aides au secteur du tourisme

- 1. Développement rural et aménagement de l'espace naturel
- 2. Action économique
- 3. Développer la promotion touristique

#### 62 aides au développement des îles et des territoires ruraux

- 1. Développement des îles – Programme FEDER
- 2. Développement des îles – Programme FEOGA







Usine sucrière de Marie-Galante

## 20 aides dans le cadre de la Coopération régionale

1. Développement équilibré et durable de l'espace commun de coopération
2. Diffusion de l'information, du savoir et renforcement de la capacité d'innovation
3. Construction de l'image et consolidation des atouts de l'espace commun de coopération
4. Assistance technique
5. Coopération économique
6. Coopération culturelle, scientifique et sportive
7. Environnement et sécurité collective
8. Coopération avec les régions ultrapériphériques

## 14 aides à la cohésion sociale

1. Egalité des chances, intégration sociale
2. Appui aux initiatives locales pour l'insertion par l'économie
3. Actions de santé et de solidarité

## Instruction d'une demande d'aide financière, mode d'emploi

1. **Dépôt** d'une lettre de demande et constitution d'un dossier comprenant notamment les devis prévisionnels ;
2. **Accusé réception** du dossier complet par le service instructeur de la Région ;
3. **Présentation du projet** aux élus en commission sectorielle par le service instructeur ;
4. **Avis** favorable ou défavorable des élus de la commission sectorielle ;
5. **Délibération** des élus de la commission permanente d'attribuer une subvention sur la base de l'avis de la commission sectorielle ;
6. **Contrôle de légalité** en la Préfecture ;
7. **Notification** de décision au porteur de projet ;
8. **Convention ou arrêté** précisant les obligations de chaque partie ;
9. **Paiement** d'une partie de la subvention ;
10. **Réalisation du projet** par le porteur de projet ;
11. **Transmission des factures** correspondantes acquittées par le porteur de projet au service instructeur ;
12. **Certification** du « service fait » par le service instructeur ;
13. **Paiement** du solde la subvention.

## 20 aides à la jeunesse, à la culture et au sport

1. Actions pour la jeunesse et le sport
2. Actions pour la culture

## 9 aides au transport et aux échanges

1. Développer les transports en commun de personnes
2. Transport aérien
3. Réseau routier
4. Transport maritime

## 18 aides pour la recherche et le développement : recherche et transfert de technologies, technologies de l'information

1. Recherche et transfert de technologies
2. Les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication)

## 10 aides pour le logement et le développement urbain

1. Habitat et cadre de vie
2. Développement urbain

## L'accès aux documents administratifs

Les dispositions qui réglementent la communication des documents administratifs sont contenues dans le décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, pris pour l'application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée.

Une des dispositions précise que les Régions sont tenues de désigner « une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des données publiques ».

C'est la personne référente pour réceptionner les demandes et veiller à leur instruction.

Toutes les informations régionales, notamment les appels à projets, les comptes-rendus des assemblées plénières et des commissions permanentes ou le budget, sont disponibles et consultables sur le site Internet de la collectivité. Une rubrique « E. services » permet à chaque guadeloupéen de :

- consulter les marchés publics ;
- télécharger différents formulaires de demandes d'aide ou de subvention ;
- télécharger un document stratégique ;
- etc...



LES COORDONNÉES DES SERVICES DE LA RÉGION

Conseil Régional – Région Guadeloupe  
1 rue Paul LACAVE - Petit-Paris - 97101 Basse-Terre  
Standard ..... 0590 80 40 40  
Site Internet ..... www.cr-guadeloupe.fr  
Accueil visiteurs : du lundi au mardi de 8h00 à 17h,  
mercredi : 8h00 à 12h45, jeudi et vendredi de 8h00 à 17h

LE CABINET

Secrétariat du Président ..... 0590 80 40 03  
Direction du Cabinet ..... 0590 80 41 61  
Direction Cabinet adjoint..... 0590 80 40 40 - Poste 42-82

LES DIRECTIONS

Direction de la Communication  
et des relations publiques..... 0590 80 51 05  
Direction générale adjointe des affaires  
administratives et financières ..... 0590 80 41 09  
Direction adjointe des lycées et bâtiments publics..... 0590 80 41 03  
Direction du tourisme, des transports et  
du désenclavement numérique..... 0590 80 40 26  
Direction de la santé et de la solidarité. ... 0590 80 40 40 - Poste 42-17  
Direction de l'environnement et  
du cadre de vie..... 0590 80 40 40 - Poste 42-91  
Direction des affaires européennes et  
de la coopération ..... 0590 80 41 17  
Direction de l'agriculture, de la pêche et  
du développement rural ..... 0590 80 41 26  
Directeur des antennes régionales ..... 0590 80 40 40 - Poste 42-82  
Direction des affaires juridiques et du contentieux ..... 0590 80 40 22  
Direction des moyens généraux ..... 0590 80 40 18  
Direction générale adjointe de l'emploi  
et du développement humain ..... 0590 80 41 46  
Direction des affaires financières ..... 0590 80 40 40 - Poste 42-21  
Direction de l'enseignement, de la recherche,  
de la jeunesse et des sports ..... 0590 80 40 40 - Poste 42-33  
Direction des ressources humaines..... 0590 80 40 38  
Direction des systèmes d'information et  
de communication..... 0590 80 41 62  
Direction de l'emploi, de l'apprentissage et ..... 0590 80 40 40  
de la formation professionnelle..... Postes 43-18 & 43-19  
Direction adjointe des routes ..... 0590 80 40 84  
Direction générale adjointe des infrastructures,  
du cadre de vie et de l'aménagement du territoire ..... 0590 80 40 12  
Direction générale adjointe du  
développement économique ..... 0590 80 51 04

MISSION DE LA PROSPECTIVE ET DE L'ÉVALUATION

Direction de la fiscalité et du patrimoine ..... 0590 80 41 27  
Direction de la culture et de la formation artistique ..... 0590 80 40 72

MISSION DU CONTRÔLE DE GESTION

Direction de la stratégie et  
des interventions économiques ..... 0590 80 41 23  
Direction de l'aménagement du territoire. ... 0590 80 40 40 - Poste 42-74

LES AUTRES SERVICES DE LA RÉGION

Espace régional du Raizet  
Rue du Général de Gaulle - Raizet - 97139 Abymes  
Tél : 0590 48 91 20 - Fax : 0590 48 91 21

Antenne de Marie-Galante  
8, rue François Anténor Habazac - 97112 Grand-Bourg  
Tél : 0590 97 45 25 - Fax : 0590 97 45 26

Antenne de Paris  
284, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris  
Tél : 01 44 11 33 80 - Fax : 01 45 51 55 05

Espace Régional de l'Artisanat  
Quai Gatine - 97110 Pointe-à-Pitre  
Tél : 0590 21 44 89 - Fax : 0590 21 44 93

Conseil Economique et Social Régional  
16, rue Peynier - 97100 Basse-Terre  
Tél : 0590 41 05 25 - Fax : 0590 41 05 23

Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement  
16, rue Peynier - 97100 Basse-Terre  
Tél : 0590 41 05 15 - Fax : 0590 41 05 23

Conseil Régional des Jeunes  
Hôtel de Région de Basse-Terre  
Tél : 0590 80 40 40 - Poste : 42-33  
Fax : 0590 80 40 87

Guadeloupe Expansion  
Immeuble le Squal - Zac de Houelbourg Sud II  
97122 Baie-Mahault  
Tél : 0590 94 45 40 - Fax : 0590 95 46 47  
Site Internet : www.guadeloupe-informations.com

Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe  
5 square de la Banque - BP 555 - 97166 Pointe-à-Pitre cedex  
Tél. 0590 82 09 30 - Fax : 0590 83 89 22  
Site Internet : www.lesilesdeguadeloupe.com



Vue baie des Saintes





### Région Guadeloupe

1 rue Paul LACAVE - Petit-Paris - 97101 Basse-Terre

Standard : 0590 80 40 40 - Site Internet : [www.cr-guadeloupe.fr](http://www.cr-guadeloupe.fr)

Accueil visiteurs : du lundi au mardi de 8h00 à 17h, mercredi : 8h00 à 12h45, jeudi et vendredi de 8h00 à 17h

Edition Décembre 2008 - Crédits Photos : Conseil Régional de la Guadeloupe - Saloum Images - Bruno Michaux-Vignes